



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

Val-de-Reuil le : 01/08/20

REUNION CDNEV DU 01/08/2020

Début de séance : 14h00

-1 Bilan moral

Bizarre cette saison 2019/2020,

Le 07/09/19 nettoyage de rivière annulé par manque d'eau sur le parcours. En effet, il fallait continuer à pied par endroits, alors avec des planches de chasse avec des bacs sanglés et un support flottant pour ramasser des déchets compliqué !

Le 15/09/2019 sortie avec le Baliste club entre Le Vaudreuil et Val de Reuil dans la bonne humeur, malgré un mélange de NEV et de NAP (nage à pied selon l'expression d'un copain sur une manche passée).

-Le 29/09 manche des Trappards avec comme compétiteurs 38 femmes, 57 hommes et 1 jeune homme.

-Le 03/11/19 MANCHE DE L'AAC entre Lery et Pont de l'Arche avec 31 femmes, 35 hommes, 1 jeune femme, 1 jeune homme.

-Le 17/11/19 manche du SPN sur le parcours de Chambray avec 46 femmes, 59 hommes, 2 jeunes femmes et 4 jeunes hommes.

-le 01/12/2019 l'heure de BERNAY (en piscine) avec 19 femmes, 26 hommes, 1 jeune femme et 5 jeunes hommes.

Ensuite amalgame de manque de bénévoles, d'intempéries avec des obstructions importantes sur parcours, et le COVID19, plusieurs actions n'ont pu être réalisées :

-manche du 09/02/20 de de PPN, celle du 01/03 du Baliste Club, le 15/03 le sélectif de l'AONES, le 26/04 la finale de l'AONES, le nettoyage prévu le 20/06, la rando du 05/07.

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com

Confidential C

Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

Des frais ont été engendrés suite aux annulations de compétition.

Classement clubs :

TOP POINT CLUB 2020		
1	E.S.N. Palmer's	1538
2	Ass. Omnisport Naut. Eure et Seine	947
3	Club de Plongée de Val de Reuil	924
4	La Palme Plaisiroise	911
5	Age Quod Agis	878
6	Hommes Grenouilles d'Alfortville	833
7	C.P. Saint Quentin en Yvelines	754
8	Ass. Amicale Couronnaise	736
9	Le Club des Marsouins	682
10	APSAVO Cergy Pontoise	621
11	GS -Goelo Submarine	590
12	Subaquatique Dunois	528
13	C.I.P.S.M.	420
14	Subaqua Club de Vernouillet	411
15	Club de la Grande Chasse Sous Marin	357
16	Les Océanauts du Val de Marne	350
17	Club Océanote de Courbevoie	347
18	Hydro Sports Mayenne Angevine	276
19	Chasse Sous Marine Et Plongée Quevillai	248
20	Cercle Nautique de Poissy Plongée	226
21	Les Trapards	207
22	Centre Sports Municipal Bonneuil	164
23	Club Subaquatique de Caen	146
24	SPLASH	141
25	Les Plongeurs du Donjon	124
26	Jeux Sub du Canton de Corbie	99
27	Subaqua Club de Colombes	95
28	AS Hommes Grenouilles Paris	94
29	SCA 2000 Apnée	87
30	Stade Porte Normande de Vernon	80
31	OPENPASS	79
32	Club Nautique Houilles et Carrières	76
33	A.S.B. Plongée	56
34	Groupe d'Activités Subaquatiques	50
35	SUB GALATEE LE CHESNAY	43
		14118

Le 25/05/2020 un protocole suite au COVID 19 pour la reprise de l'activité a été soumis à la mairie de Val de Reuil, voir document en annexe (protocole reprise activité NEV 25 05 2020) ; une fiche de la commission

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ☎ : codep027@gmail.com



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

médicale sera donnée à chaque participant qui devra la lire, la compléter et la signer, mesure provisoire qui durera le temps que les gestes barrières devront être appliqués.

Le 20 Juin 2020 tests EPI (équipement protection individuel) du matériel NEV, action conjointe avec la commission régionale.

Divers investissements dont :

PDA avec matériel individuel pour un chronométrage irréprochable lors des compétitions et en vue des Championnats de France sur Louviers.

Plastifieuse pour étancher nos documents pour utilisation en extérieur.

Cabine de douche Décathlon montage ultra rapide pour protection contre les intempéries matériel électronique, Juge, déshabillage, ultérieurement pourquoi pas pour des WC chimiques.

Un grand merci à tous les bénévoles et nos partenaires, sans eux, rien ne serait possible.

-2 Prévisionnel 2020/2021

Voir fichier Excel dédié,

Besoins d'investissement en matériel		
		€
2 TABLES PLIANTES AVEC BANC INTEGRE CHEZ DANCOVER (76,68X2)		153,36
		€
1 BARNUM		600,00
		€
1CHARIOT GRILLAGE		232,20

-3 Guide et règlement du Trophée de l'Eure

Nouveautés :

– Il faut prévoir deux autres possibilités de parcours, en cas d'imprévu sur le parcours initial ne permettant pas la pratique de la descente. Il devra de même réaliser les demandes d'autorisations et les plans de secours

– Le club doit prévoir le nombre de bénévoles nécessaire à l'organisation de sa manche.

-Dorénavant dans le matériel à récupérer ne pas oublier les bonnets et les puces.

Je reviens sur un paragraphe et j'en profite pour interpeller JOSE :

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

Et puis, cela fait plus d'un mois qu'on travaille sur notre manche, alors **un petit article préparé pour le journal du coin, pour notre site internet et pour le président de commission**, et bien cela fait du bien au moral. Avec quelques bonnes photos, cela sera parfait !

J'ai passé beaucoup de temps à jouer au détective et à faire des recherches pour les comptes rendus (Facebook/site commission/fiches résultats) n'ayant pas d'info des clubs.

- Le club organisateur devra également prévoir deux autres possibilités de parcours, en cas d'imprévus sur le parcours initial ne permettant pas la pratique de la descente. Il devra de même réaliser les demandes d'autorisations et les plans de secours
- Les clubs organisateurs ou la CDNAP/NEV se réservent le droit d'annuler la manche pour des causes météorologiques ou climatiques telles qu'intempéries ou température de l'eau jugée trop faible ou **pandémique**, ainsi que pour un nombre de participants insuffisant. Ils pourront en outre refuser un départ en cas de protection vestimentaire inadaptée, particulièrement dans le cas des enfants de moins de 16 ans. (Voir règlement CNNP & CNNEV ou CRNEV).- Les inscriptions seront closes une semaine avant la date de la compétition. Elles pourront être closes plus tôt si prérogative du club organisateur. (de manière générale, sauf cas de nécessité, elles pourront être closes avant, si prérogative de l'organisation)
- La participation sera autorisée avec ou sans appui sur décision de l'organisateur
- Le club organisateur mettra à disposition quatre secrétaires, non nageur durant le temps de la manifestation, ayant pour rôle de pointer et de chronométrer les nageurs pendant la descente ou la traversée. **Il devra prévoir le nombre de bénévoles nécessaire à l'organisation de sa manche.**
- Des chasubles, **des bonnets ainsi qu'une puce de la CRNEV** comportant le même numéro seront distribués à chaque nageur, ceci afin de faciliter le pointage à l'arrivée. Ces numéros devront être visibles à l'arrivée sous peine de disqualification

- En cas de perte ou de détérioration, notamment pour les chasubles, les bonnets et les puces ceux-ci seront facturés aux nageurs : 40 € pour la chasuble 10 € pour le bonnet 10 € pour la puce.

Concernant ce sujet : pour le bonnet et la chasuble, en cas de détériorations si la cause est due à l'environnement (branches/objets coupants flottants, entrée et sortie à risque ...) cela est peut être délicat, le compétiteur ne pourrait-il pas se retourner vers l'organisateur pour ne pas avoir fait le nécessaire dans l'environnement ? D'où l'idée pourquoi pas d'une assurance pour couvrir qui serait optionnelle à l'inscription.

- Les frais techniques de la plateforme seront pris en charge uniquement par les compétiteurs.

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

- Note à l'attention des clubs : Les montants perçus au titre de la location des flotteurs et/ou de l'OpenPass, une facture vous sera établie. Cette dernière correspondra au montant de la recette des options. comme vous toucherez la recette des locations flotteur et OpenPass selon le besoin facturé vous recevrez une facture du montant de la recette des options.

Petit rappel des catégories d'âge :

Les catégories d'âges sont les suivantes : • Poussin : 8/9 ans • Benjamin : 10/11 ans Minime : 12/13 ans • Cadet : 14/15 ans • Junior : 16/17 ans • Sénior : 18/34 ans • Master : A partir de 35 ans par tranche de 10 ans ◦ M1 : 35/44 ans ◦ M2 : 45/54 ans ◦ M3 : 55/64 ans ◦ M4 : + de 65 ans.

Pour déterminer à quelle catégorie appartient un nageur, l'âge à prendre en compte est celui de l'année sportive FFESSM qui va du 15 septembre au 14 septembre inclus de l'année suivante. C'est la deuxième année qui sert de base de calcul (année civile) pour déterminer l'âge du nageur. L'âge du sportif s'obtient en faisant la différence entre l'année civile considérée et l'année ; de naissance du nageur. Le changement de catégorie intervient le 15 septembre. En fonction des épreuves, l'organisateur sera tenu d'indiquer l'âge minimum requis pour être autorisé à participer à la compétition.

-4 Compétitions saison 2020/2021

Voir le prévisionnel 2020/2021 dans l'onglet calendrier, modifications toujours possible ; nettoyage(s) de rivière à déterminer.

-5 tarifs location matériel NEV

Voir documents joints lors de l'invitation, en résumé :

TARIFS BAPTEMES EXTERIEURS *

FLOTTEUR	+ PALMES	+ COMBINAISON	PACK SLALOM
04.00 €	06.00 €	08.00 €	12.00 €

TARIFS LICENCIES OU PARRAINAGE * TARIFS BAPTEMES

FLOTTEUR	+ PALMES	+ COMBINAISON	PACK SLALOM
02.00 €	03.00 €	04.00 €	06.00 €

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
 27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

-6 COVID19

Cette pandémie a fortement perturbé notre activité cette saison avec des impacts financiers..
Des protocoles ont été mis en places, ont évolués et évolueront.

Conditions de reprise d'activité NEV ; restrictions concernant le local de la base de kayak de Val de Reuil :

Aucun véhicule ne devra entrer sur la base, le stationnement se fera sur le parking Louise Michel ou sur les emplacements autorisés uniquement. Les sanitaires et vestiaires sont interdits à ce jour, prendre ses précautions avant, et chaque participant devra prévoir de s'équiper et se déséquiper avec son matériel personnel en respectant les distances de sécurité. L'accès au local sera exceptionnellement toléré pour deux personnes maximums uniquement (l'encadrement), pour accéder au matériel de NEV pour l'emprunt, ces personnes devront porter masque et gants pour éviter tout risque de contamination. Priorité sera donnée aux personnes autonomes en matériel. Dans un premier temps seul la classe I/II sera proposée pour éviter la manipulation des casques et gilets, sauf pour les autonomes. Le matériel sera conservé par l'emprunteur et devra être désinfecté par ses soins, la première étape se fera avant le chargement dans son véhicule avec de l'eau savonneuse (Le détergent, type liquide vaisselle, décompose la protéine qui enferme un virus et le détruit), préalablement emmené dans un bidon par ses soins. Le retour au local se fera uniquement avec la présence d'un membre du bureau de la commission dans les conditions suivantes : - Désinfection avec du détergent, puis avec du désinfectant ; le matériel sera manipulé et rangé avec port de gants obligatoire et du masque pour les intervenants (toujours deux maxi). À l'arrivée, toutes les personnes sortiront de l'eau et traverseront le parking de la base, sans aucun arrêt, pour rejoindre leur véhicule respectif.

Si vous organisez une descente de rivière veuillez faire remplir à chaque participant la fiche de reprise éditée par la commission Nationale Médicale et l'archiver en cas de déclaration de COVID19 avéré.

Pour rappel :

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

Mise en place du protocole de lutte contre la transmission COVID-19 La commission nage en eau vive du codep27 FFESSM s'engage dans la lutte contre la transmission du virus en respectant et en mettant en place le protocole proposé par le ministère de la santé et du sport ainsi que celui plus spécifique à la pratique de la nage en eau vive proposé par FFESSM. Je m'engage, en tant que président de l'association, à faire respecter par les licenciés de l'association, qui viendront pratiquer cette activité sur le site, le protocole et l'ensemble des dispositions qui en découle. Le président du codep27 FFESSM, le responsable de la commission NEV et ses encadrants feront respecter l'ensemble des mesures imposée par la FFESSM et celle mise en place pour les locaux par le club de Val - de-Reuil pagaie passion qui ont été contrôlées le 14/05/2020 par le service des sports de la Ville de Val –de Reuil.

Ce document édité par Christian et transmis à la mairie de Val de Reuil, il vous engage aussi.

Devant la reprise de la pandémie, et des cas de suspicion de CODIV19, en attente de résultats) au sein de l'entreprise et de mon entourage, et pour appliquer les gestes barrières je me suis vu contraint de limiter la réunion en Visio, cela manque de convivialité mais ça n'arrive pas qu'aux autres soyons prudents.

-7 Questions diverses

-Nous n'avons pas de réponse claire concernant l'OPEN PASS en utilisation hors compétition et baptême.

- Eu contact téléphonique pour baptême, pour des petits enfants, comme j'étais au travail j'ai demandé de laisser un message, j'ai rappelé au 06 46 70 08 72, laissé un message, jamais eu de réponse.
- Mardi 21/06 message de Seine Eure, je l'ai appelés et laisser un message pour leur spécifier de me contacter par mail, en communicant mon adresse, pour savoir quel était le but de leur appel, leurs horaires étant complètement incompatibles avec mes horaires actuels (même les normaux).

-8 remerciements

-Je ne me représente pas au poste de Président de la CDNEV du fait de mes obligations professionnelles devenant de plus en plus chronophage et pour raisons familiales et de santé.

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com



Yves DUBOIS
11 rue des sablons
27460 IGOVILLE

Merci à toute l'équipe et aux bénévoles qui m'ont accompagnés durant ce mandat, tous mes vœux pour les participants de la prochaine Olympiade.

Je n'oublie pas de remercier aussi Christian qui est comme j'aime à le dire est la locomotive de cette activité

Merci à nos différents partenaires.

N'oublions pas que sans bénévoles rien ne serait possible et sans partenaires se serait plus compliqué financièrement parlant et en terme d'organisation.

Je regrette de ne pas avoir pu organiser quelque chose de convivial pour cette fin de mandat, maudit CODIV.

- 9 Présentation et prise de parole JOSE ROUSSELIN

Pour certains d'entre vous vous connaissez déjà JOSE, merci de lui réserver le meilleur accueil ; petit clin d'œil n'oubliez pas de lui communiquer vos synthèses lors des compétitions ou autres manifestations,

C'est une personne passionnée par cette activité, qui s'est déjà pleinement investit et qui va en donner encore plus ; il est plein de ressources et d'idées et va j'en suis certain dynamiser notre activité avec votre aide.

Une page se ferme, une autre s'ouvre, je laisse maintenant la parole à JOSE et nous allons procéder au vote de la nouvelle équipe qui sera ensuite mise aux votes des Présidents de clubs de l'EURE lors de l'AG électorale qui est décalée au Samedi 10 Octobre 2020.

Fin de séance :

Yves Dubois.

CODEP 27 de la FFESSM

Président : Christian Tampigny - 53 Voie des Coutures – 27100 VAL DE REUIL - ☎ : 06.31.31.62.59

✉ : christian.tampigny@orange.fr

Siège social : CODEP 27 - 70, rue Grande - Mairie de Val de Reuil - BP 604 - 27106 VAL DE REUIL CEDEX 02

Adresse de correspondance : Karine DAMIENS-secrétaire codep27 FFESSM-40 RUE DES MOULINS
27590 PITRES

- ✉ : codep027@gmail.com